



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025

PROCLAMATION - JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - 10 AU 14 FÉVRIER 2025

Le conseil municipal proclame « Journées de la persévérance scolaire » les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 et salue les efforts de tous les intervenants qui posent des gestes favorisant la persévérance scolaire chez les jeunes.

PROCLAMATION - JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES - 8 MARS 2025

Le conseil municipal proclame le 8 mars 2025 « Journée internationale des droits des femmes », salue le travail, les accomplissements, les réalisations et la force de toutes les femmes passées et présentes, qui ont permis et qui permettent aux femmes de continuer à briser des plafonds de verre et invite tous les Julieillois(e)s à poursuivre leurs efforts pour offrir un milieu de vie égalitaire à toutes les femmes, dénué de discrimination, d'inégalités et de violences.

ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025

Le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025 ainsi que de la séance extraordinaire tenue le 27 janvier 2025.

AUTORISATION PRÉALABLE - DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil autorise les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation à l'activité suivante :

Activité	Date et lieu	Coût/personne	Nombre de membres	Total
Soirée retrouvailles pour le 50 ^e anniversaire de l'école de Karaté Sankudo	31 mai 2025 Sainte-Julie	50 \$	7	350 \$

ADOPTION - POLITIQUE DE SERVICE AUX CITOYEN(NE)S

Le conseil adopte la Politique de service aux citoyen(ne)s de la Ville de Sainte-Julie.

AIDES FINANCIÈRES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE - PISCINE INTÉRIEURE - ANNÉE 2025

Le conseil verse, au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, les aides financières suivantes:

- un montant de 351 702 \$, en quatre (4) versements égaux, payable aux mois de février, avril, juillet et octobre 2025, afin d'offrir des activités aquatiques abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie ;
- un montant de 231 822 \$, en un seul versement, payable en février 2025, afin d'aider l'organisme à s'acquitter des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble ;
- un montant de 169 000 \$, en un seul versement, payable en février 2025, pour couvrir à la fois les travaux d'amélioration de la piscine (phase 1) et le déficit de la piscine.

AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE LES DYNAMIX

Le conseil verse une aide financière d'un montant de 31 526 \$ à l'école Les Dynamix.

DÉSIGNATION D'UN IMMEUBLE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION - RÈGLEMENT 1301 ENCADRANT L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION PAR LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Le conseil désigne, à titre d'immeuble assujetti à un droit de préemption par la Ville de Sainte-Julie, pour une période de dix (10) ans, l'immeuble suivant :

- 2122 et 2122A, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie, aussi connu et désigné comme étant le lot 6 546 227 du Cadastre du Québec, à des fins d'espace public, parc et milieu naturel et d'implantation et agrandissement d'un immeuble municipal.

Le conseil autorise l'inscription, sur l'immeuble précité, d'un avis d'assujettissement au registre foncier.

APPUI - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES - CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

Le conseil appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes municipales déposée par le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie, auprès de la Commission municipale du Québec et désigne Me Nathalie Deschesnes, greffière, représentante de la Ville de Sainte-Julie lors de l'audition devant la Commission municipale du Québec.

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - DIVERSES RUES

Le conseil autorise :

- L'installation de panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, sur une distance de 10 mètres en amont des entrées charretières des immeubles situés sur le boulevard Armand-Frappier, entre les numéros 2230 à 2380 ainsi que 2470 à 2630 ;
- L'installation d'un panneau interdisant le stationnement, d'ici au coin, sur la limite latérale du bâtiment portant les numéros 2633 à 2637, rue de Rome, afin d'interdire le stationnement sur une distance de 20 mètres sur le boulevard Armand-Frappier, débutant à l'intersection de la rue de Rome, en plus d'ajouter du marquage au sol près du mail central et de déplacer la signalisation existante du mail central dans la partie hachurée du marquage au sol ;
- L'installation d'un panneau de sens unique ainsi qu'un panneau de sens interdit sur le terre-plein de la place de l'Épervière, afin que la portion de la voie de circulation située entre les numéros 394 et 430 puisse être empruntée en sens unique seulement ;
- L'installation de panneaux de stationnement réglementé afin que le stationnement soit interdit de 8 h à 8 h 20 lors des jours de classe, excepté pour les véhicules autorisés, devant les numéros 26 et 28 de la rue du Plateau et de modifier les panneaux d'interdiction de stationnement réglementé pour le débarcadère, de 7 h à 16 h lors des jours de classe, installés dans la courbe de l'école du Grand-Chêne située sur la rue du Plateau, afin que le débarcadère soit dorénavant permis pour une durée maximale de 5 minutes ;
- L'installation de panneaux interdisant le stationnement, d'ici au coin, sur les limites latérales des propriétés portant les numéros 2267 et 2223, place de Paris, afin d'interdire le stationnement sur une portion de la rue de Paris, située en amont et en aval de l'accès à la place de Paris ;
- L'installation de panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, sur une distance de 10 mètres en amont et 10 mètres en aval de l'entrée charretière latérale du bâtiment portant le numéro 2033, boulevard Armand-Frappier, laquelle est située sur le boulevard N.-P.-Lapierre ;
- L'installation d'un panneau de sens interdit sur le terre-plein de la place de l'Église, en face du numéro 2148, afin que la place de l'Église puisse être empruntée en sens unique seulement et installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, entre les numéros 2130 et 2142 ainsi que 2121 à 2231 de la rue de l'Église ;
- Le déplacement, de 2 mètres vers l'est, du panneau de stationnement réglementé installé devant la propriété située au 379, avenue Jules-Choquet, afin que le stationnement soit permis pour une durée de 20 minutes, du lundi au vendredi de 6 h à 18 h, sur une portion moins grande de l'avenue Jules-Choquet et d'installer des panneaux interdisant le stationnement, en tout temps, en amont de l'entrée du stationnement du parc Jules-Choquet ;

- L'installation d'un panneau interdisant l'arrêt, d'ici au coin, sur la montée des Quarante-Deux, allant de la limite de propriété entre les numéros 230 et 236, montée des Quarante-Deux, jusqu'au rang de la Vallée.

MESURE DISCIPLINAIRE - 5 FÉVRIER 2025

Le conseil autorise de suspendre sans salaire cette personne pour une durée de trois (3) jours ouvrables.

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

Le conseil accepte de ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 10 janvier 2025 au 6 février 2025.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE ROULEMENT

Le conseil approuve que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 5 février 2025, totalisant 21 427,21 \$, soit fait à même le fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de cinq (5) ans, de 2026 à 2030, pour une somme de 10 000 \$;
- sur une période de dix (10) ans, de 2026 à 2035, pour une somme de 11 427,21 \$.

ADJUDICATION – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN – SIRSIDYNIX – ANNÉE 2025

Le conseil adjuge le contrat de services d'entretien du système intégré de gestion de bibliothèque pour l'année 2025 à SirsiDynix (Canada) inc., pour un montant de 32 460,58 \$, toutes taxes comprises.

ATTRIBUTION – CONTRAT D'ACHAT DE LICENCES MICROSOFT 365 – ANNÉE 2025

Le conseil attribue pour l'année 2025, le contrat d'achat des licences Microsoft 365 au plus bas soumissionnaire, soit le fournisseur Solutions Informatiques Inso inc., pour la somme de 58 451,79 \$, toutes taxes comprises.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023 – VERSION 9

Le conseil municipal s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle. Le conseil s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Le conseil s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

ADJUDICATION - TRAVAUX DE RETRAIT DES RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES DU BASSIN NO 5

Le conseil adjuge le contrat concernant des travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin n° 5 au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation E.S.M. inc., pour un montant de 1 526 839,71 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ADJUDICATION - RETRAIT DES SOLS EN PILE (23 000 MÈTRES CUBES) - 1501, RUE NOBEL

Le conseil adjuge le contrat concernant le retrait des sols en pile au 1501, rue Nobel (23 000 mètres cubes) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation Patrice Couture inc., pour un montant de 1 131 380,34 \$, toutes taxes comprises et affecte au financement de ce contrat une somme de 203 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnements affecté éventualités.

ATTRIBUTION - SERVICE DE BALAYAGE ET DE NETTOYAGE DES RUES POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil attribue le contrat relatif au service de balayage et de nettoyage des rues au plus bas fournisseur conforme, soit l'entreprise Les entreprises Myrroy inc., pour un montant de 61 348,01 \$, incluant la réserve pour imprévus.

ATTRIBUTION - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE - REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS - CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES - FONDS DE ROULEMENT - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 25-019

Le conseil attribue le contrat visant l'acquisition d'un véhicule de marque Dodge, modèle RAM Tradesman, code de fabrication DJ7L92, à l'entreprise FCA Canada inc., pour un montant de 69 978,38 \$, toutes taxes comprises.

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE

Le conseil accepte de verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

Nom du participant	Événement	Discipline	Montant
Zachary Bleau	Championnats canadiens Néo-Junior 2024 - courte piste	Patinage de vitesse	300 \$
Christo Toshkov	Championnats canadiens - Junior 2024 - longue piste	Patinage de vitesse	300 \$
Catherine Toshkov	Championnats du monde - Junior - Judo 2024	Judo	500 \$
Total			1 100 \$

AIDE FINANCIÈRE - SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE INC

Le conseil verse une aide financière de 6 332,52 \$ à l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la politique d'attribution des subventions du conseil municipal, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - LE CARREFOUR FAMILIAL DE SAINTE-JULIE

Le conseil verse, pour l'année 2025, une aide financière de 25 000 \$ à l'organisme Le Carrefour familial de Sainte-Julie afin d'aider l'organisme à acquitter ses dépenses.

ATTRIBUTION - CONTRAT DE SERVICE POUR LA GESTION DU PLAN D'ACTION EN IMMIGRATION - ANNÉES 2025 ET 2026

Le conseil attribue le contrat relatif à la gestion du plan d'action en immigration pour les années 2025 et 2026 à Mme Karima Grissa, pour un montant de 60 225 \$, toutes taxes comprises.

APPROBATION - LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Le conseil approuve les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 1700, chemin du Fer-à-Cheval (District Sainte-Julie) - bâtiment multifamilial DJ4
- 1700, chemin du Fer-à-Cheval (District Sainte-Julie) - ancien bâtiment A - DJ1
- 46, rue Paul-De Maricourt
- 509, avenue Jules-Choquet (local D)
- 725, montée Sainte-Julie (Piscine Noblesse)
- 851, montée Sainte-Julie
- 748, montée Sainte-Julie (ChiroHamel)
- 1715-1717, rue Principale

NOMINATIONS - COMITÉ DE LA BIODIVERSITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil nomme M. Jean Paquin ainsi que Mmes Roxane Blain, Julie Grégoire, Ariane Thibault et Jennifer Loschiavo à titre de membres du comité de la biodiversité et de l'environnement, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 11 février 2025 au 11 février 2027.

Le conseil met en banque les candidatures de Mme Jade Lemieux et de M. André Potvin au sein du comité de la biodiversité et de l'environnement.

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2025-2026

Le conseil signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », pour la programmation 2025-2026, selon les règles prévues par la SHQ et de consacrer un budget de 36 000 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme et de demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 36 000 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme. Le conseil financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ à raison de 33,3 % et des propriétaires-demandeurs à raison de 33,3 % également.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1104-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 1104 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil approuve que le Règlement 1104-12 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 1104 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1104-12 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1345 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 5 000 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil approuve que le Règlement 1345 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption soit présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1345 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-128 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES DE CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

Le conseil adopte le projet de règlement 1101-128 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes spécifiques de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville et accepte de présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1102-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 1102 AFIN D'APPORTER CERTAINES

MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le projet de règlement 1102-12 modifiant le Règlement de construction 1102 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) et accepte de présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1105-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES 1105 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le projet de règlement 1105-01 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 1105 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) et accepte de présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1108-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1108 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le projet de règlement 1108-22 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1108 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) et accepte de présenter ce projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-126 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le premier projet de règlement 1101-126 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) et accepte de présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de

consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1101-127 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES NORMES PARTICULIÈRES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES P-163, H-164 ET H-168 RELATIVES À L'EMPIÈTEMENT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

Le conseil adopte le premier projet de règlement 1101-127 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des normes particulières aux grilles des usages et des normes des zones P-163, H-164 et H-168 relatives à l'empiètement sur un terrain municipal et accepte de présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 1107-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS OU PRÉCISIONS D'ORDRE GÉNÉRAL, TECHNIQUE OU ADMINISTRATIF EN VUE D'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION ET APPLICATION DUDIT RÈGLEMENT (OMNIBUS)

Le conseil adopte le premier projet de règlement 1107-11 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'apporter certaines modifications ou précisions d'ordre général, technique ou administratif en vue d'une meilleure compréhension et application dudit règlement (omnibus) et accepte de présenter ce premier projet de règlement lors d'une séance de consultation publique qui se tiendra le 10 mars 2025 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1101-125 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE MIXTE M-254 À PARTIR DES ZONES C-254 ET C-259

Le conseil adopte le Règlement 1101-125 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer une nouvelle zone mixte M-254 à partir des zones C-254 et C-259.

ADOPTION - RÈGLEMENT 1107-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN DE MODIFIER LA RÉFÉRENCE AUX ZONES C-254 ET C-259

Le conseil adopte le Règlement 1107-10 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin de modifier la référence aux zones C-254 et C-259.